ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le retrait du Burkina Faso, de la République du Mali et de la République du Niger de la CEDEAO prend effet à compter de ce jour, le 29 janvier 2025. Toutefois, dans l'esprit de la solidarité régionale et dans l'intérêt supérieur des populations, et conformément à la décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de maintenir les portes de la CEDEAO ouvertes au dialogue, les autorités compétentes à l'intérieur et à l'extérieur de l'ensemble des États membres de la CEDEAO sont priées et tenues de veiller au respect des mesures ci-après :

a) Reconnaître jusqu'à nouvel ordre les passeports et cartes d'identité nationaux portant le logo de la CEDEAO détenus par les citoyens du Burkina Faso, de la République du Mali et de la République du Niger ;

b) Continuer à accorder aux biens et services provenant des trois pays concernés le traitement prévu par le Schéma de libéralisation des échanges (SLEC) et la Politique d'investissement de la CEDEAO ;

c) Permettre aux citoyens des pays concernés de continuer à jouir, jusqu'à nouvel ordre, du droit de circulation, de résidence et d'établissement sans visa, conformément aux protocoles de la CEDEAO en la matière ;

d) Apporter aux fonctionnaires de la CEDEAO des trois pays, un soutien et une coopération sans faille dans le cadre de leurs missions pour la Communauté.

Ces dispositions restent en vigueur jusqu'à l'adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, des modalités complètes de nos relations futures avec les trois pays. La Commission a mis en place une structure pour faciliter les discussions sur ces modalités avec chacun des trois pays. Ce message est nécessaire pour éviter toute confusion et toutes perturbations dans la vie et les affaires de nos populations pendant cette période de transition.

29 janvier 2025